



Règlement intérieur 2023-2024

Article 1 – Affiliation

Le Roller Skate Pontarlier est une association affiliée à la Fédération Française de Roller Sports (FFRS) pour permettre la pratique du roller en toute convivialité.

Article 2 – Le comité

Le comité est élu à l'assemblée générale, composé au minimum d'un président, d'un trésorier

et d'un secrétaire. Le responsable légal de cette fiche aura le droit de vote lors de l'Assemblée Générale.

Le comité se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un licencié qui ne respecte pas le règlement intérieur.

Article 3 – Adhésion et cotisation

Les licenciés bénéficient d'une assurance auprès de la FFRS dans le cadre des cours et des sorties organisées par le RSP. Le montant de la cotisation comprend le coût de l'adhésion, l'assurance ainsi que la licence FFRS. Chaque adhérent doit posséder une R.C.

Les adhérents doivent remettre leur dossier d'inscription complet, après les 3 séances offertes par le club.

L'impression de votre License est à faire dans les plus bref délai, Celle-ci pourra être demandée à tout moment.

Article 4 – Les cours

Les horaires des cours doivent être respectés (présence 15 minutes avant le début du cours)

ainsi que l'assiduité à ceux-ci ; afin d'assurer au mieux de bonnes conditions. Le comportement

de chacun (encadrant, dirigeant, élève) ne doit pas gêner les autres. Porter les protections obligatoires propres à chaque discipline proposée. Respecter les entraîneurs, dirigeants et bénévoles ainsi que les locaux et le matériel. Plusieurs niveaux sont proposés avec évolution

possible en cours d'année.

Le comité se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un licencié qui ne respecte pas le règlement intérieur.

Article 5 – Compétition

Chaque licencié devra porter les couleurs du club durant les compétitions et s'engage à respecter les engagements aux manifestations. Les compétiteurs pourront être véhiculés sans

qu'aucune poursuite ne soit engagée, en cas d'accident, contre le conducteur.

Les mineurs devront obligatoirement soit

- Être accompagnés,
- Ou fournir une autorisation parentale dûment complétée autorisant le déplacement.

Article 6 – Divers

Dans le but de promouvoir notre club, il pourra être fait usage de tous supports médiatiques (photo, nom...). Respecter mon engagement lorsque je m'inscris à une sortie club et pour les mineurs, soit une autorisation parentale soit la présence de son responsable légal. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (téléphone, bijoux, argent...) dans les vestiaires, au cours des déplacements et sur les lieux de compétitions.

Article 7 – Acceptation

Le licencié s'engage à respecter le règlement intérieur sans aucune condition



Fédération
Française **Roller
& Skateboard**

